



Avignon, le 06 avril 2020

Lettre circulaire

à

- Mmes et MM. les présidents des fédérations et organisations professionnelles de Vaucluse
- Mmes et MM. les chefs d'entreprises de Vaucluse

Objet : Organisation de la continuité de la vie économique dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

PJ : 1 dossier

Notre pays est confronté à une crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité. L'engagement de tous est essentiel pour surmonter cette épreuve.

L'activité de votre entreprise ou des entreprises que vous représentez peut relever de celles qui sont indispensables à la continuité de la vie de la Nation. Nous vous remercions pour votre détermination dans cette période très difficile.

Si les mesures de restrictions de circulation actuelles sont nécessaires à la lutte contre la pandémie, il est, pour autant, essentiel de permettre dans les conditions de sécurité les meilleures la continuité de l'activité économique qui s'inscrit, pour certaines entreprises, dans une chaîne stratégique, notamment pour les secteurs alimentaires, logistiques, médicaux ou pharmaceutiques.

Cette continuité, qui répond à un enjeu majeur pour notre pays, doit naturellement se faire dans le respect d'une organisation du travail, dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur, qui garantisse la protection des travaux et l'application des mesures sanitaires et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national.

.../...

L'application de ces mesures soulève des interrogations pratiques lorsqu'il s'agit de les appliquer à chaque métier ou secteur d'activité. Pour accompagner toutes les entreprises et tous les salariés dans cette période de contrainte inédite, le gouvernement a mis en place, en lien avec les réseaux consulaires au niveau national et les grandes familles professionnelles, une équipe d'experts, dédiée à formuler des préconisations pour répondre à ce double enjeu de continuité de l'activité économique et de protection.

A travers le site internet mobilisationemploi.gouv.fr, c'est à la fois une plate-forme nouvelle d'offres et de demandes de main d'œuvre dans le cadre de la crise qui est ouverte en lien avec l'opérateur public Pôle Emploi, mais aussi, et surtout, une ressource de fiches conseils déclinées par métiers et destinées aux employeurs et aux salariés, pour se protéger des risques de contamination au COVID-19. D'ores et déjà, une dizaine de fiches métiers sont publiées et d'autres, en cours d'élaboration, seront publiées au plus vite pour d'autres métiers.

Par ailleurs, la situation sanitaire sans précédent, que connaît notre pays mais, plus largement, le monde entier puisqu'il s'agit d'une pandémie mondiale au sens d'organisation mondiale de la santé, provoque une très forte hausse des besoins en masques de protection. Pour en accroître la production et en assurer le bon approvisionnement, une mobilisation inédite de l'industrie française a été engagée à l'initiative du Gouvernement.

Dans le cadre d'une démarche supervisée par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de la direction générale de la santé (DGS), de la direction générale du travail (DGT), de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de la direction générale des entreprises (DGE) avec le concours de la direction générale de l'armement (DGA), deux nouvelles catégories de masques réservés à des usages non sanitaires ont ainsi été créées. Une note d'information des ministères de la santé, de l'économie et des finances, et du travail vient de paraître à ce sujet le 29 mars 2020. Vous la trouverez en pièce-jointe avec la présente lettre circulaire.

Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont d'ores et déjà proposé des solutions alternatives. Ces propositions ont fait l'objet de tests conduits par la DGA, conduisant au 30 mars à la validation de 85 prototypes proposés par 45 entreprises répondant aux exigences respectives de ces deux catégories. La liste de ces producteurs ainsi que les résultats des tests des entreprises qui en font la demande sont publiés sur le site de la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Enfin, il peut vous être utile de connaître que l'association de normalisation AFNOR vient de publier plusieurs rubriques sur son site internet sur le sujet dont un espace sur ce que l'organisme dénomme les « masques barrière » : <https://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international/>

Face à cette situation sanitaire inédite, il importe de tout mettre en œuvre pour concilier les mesures barrières essentielles à la maîtrise de la propagation de l'épidémie et la continuité de l'activité productive afin de réduire le plus possible l'impact économique de cette crise.

.../...

Les services de l'État sont mobilisés, en lien avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles représentatives, à vos côtés pour étudier vos difficultés et répondre à vos questions et à celles de vos salariés. Les mesures gouvernementales destinées à garantir la trésorerie des entreprises et à éviter les défaillances qui pourraient menacer toute la chaîne économique sont à l'œuvre en Vaucluse et nous tenions à vous adresser conjointement ces derniers éléments d'information qui seront également adressés aux collectivités locales de Vaucluse.

Le préfet,



Bertrand GAUME

La présidente de la
chambre d'agriculture



Géorgia LAMBERTIN

Le président de la délégation
départementale de la CMAR



Thierry AUBERT

Le président de la
commission
d'administration de
la CCI



Marc CHABAUD

Copie :

- *Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral*
- *Madame la directrice départementale de l'ARS PACA*
- *Madame la directrice de l'UD Direccte*
- *Monsieur le directeur départemental des finances publiques*
- *Monsieur le directeur de la Banque de France*
- *Madame la directrice de l'URSSAF*